

**Conseil économique et social**

Distr.: Limitée  
26 mai 2005

Français  
Original: Anglais

---

**Commission pour la prévention du crime  
et la justice pénale**  
Quatorzième session  
Vienne, 23-27 mai 2005  
Point 3 de l'ordre du jour  
**Travaux de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime**

**Afrique du Sud, Égypte, France, Maroc, Namibie, Nigéria, Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zimbabwe: projet de décision**

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant:

**Table ronde pour l'Afrique: criminalité et drogues, obstacles à la  
sécurité et au développement en Afrique: renforcement de l'état de  
droit**

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2004/32 du 21 juillet 2004, intitulée "Exécution, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de projets d'assistance technique en Afrique", décide de prier le Secrétaire général:

a) De prier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'organiser, en utilisant les ressources du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et des ressources extrabudgétaires, la Table ronde pour l'Afrique en coordination avec l'Union africaine et les États Membres intéressés, et d'inviter à la Table ronde les États Membres intéressés, les organisations et institutions qui accordent une assistance technique aux pays d'Afrique et promeuvent la coopération Sud-Sud;

b) De prier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de tenir la Table ronde pour l'Afrique avant la fin de 2005.

